

FRANCE

la
cgt

l'esprit de conquête

Q1 : Application de la RGPP à l'INRA !

Près de 3000 agents se sont prononcés par l'intermédiaire d'une pétition des quatre syndicats de l'INRA contre l'application de la RGPP à l'INRA et votre schéma directeur qui reprend les conclusions de l'audit inique de l'IGAENR.

Leurs représentants l'ont dit à la Direction Générale à maintes reprises lors des Comité Technique Paritaire des 11 mars, 26 mai, 1er et 6 juin.

Ils l'ont répété lors des rencontres organisées à l'occasion de vos visites sur les centres.

Ils se sont adressés aux administrateurs de l'INRA le 24 juin dernier.

Quand et comment allez vous tenir compte de cette opposition largement majoritaire contre la RGPP, contre le rapport de l'IGAENR et contre votre schéma directeur ?

Q2 : Suppression ou gel des postes de fonctionnaires à l'INRA !

Vendredi dernier, 24 juin, près de cinquante collègues ont accueilli à Rennes, à l'appel de la CGT et de SUD, les administrateurs l'INRA.

Tous ont entendu Madame la représentante du Ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur rappeler l'engagement du gouvernement à ne pas appliquer à l'INRA et en 2011, 2012 et 2013 la règle du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux quittant la Fonction Publique d'Etat.

Tous l'ont également confirmé qu'après les quarante postes gelés en 2011, d'autres le seront en 2012.

Indépendamment de la subtilité du distinguo entre postes supprimés et postes gelés, quelles dispositions la Direction Générale va-t-elle prendre pour minimiser les conséquences néfastes et délétères de cette gestion des emplois à l'INRA ?

Q3 : Fusion des SDAR des centres d'Orléans et Tours !

Dans sa lettre du 15 juin dernier aux présidents des centres d'Orléans et Tours, Madame la Présidente de l'INRA confirme que les SDAR des deux centres seront fusionnés.

La Direction Générale poursuit un mouvement enclenché lors de la fusion des centres de Nantes et d'Angers, puis celle des centres de Sophia-Antipolis et d'Avignon, puis celle des SDAR de Lille et de Versailles qui a induit pour certaines de nos collègues des problèmes non encore résolus.

Quels enseignements la Direction Générale a-t-elle tirée des opérations précédentes et quelles dispositions va-t-elle prendre pour que nos collègues d'Orléans ne vivent pas cette fusion aussi mal que nos collègues de Sophia ont vécu la création du centre PACA, pour que leurs compétences, leur savoir-faire et leurs modes de travail ne soient pas brutalement remis en cause avec toutes les conséquences que cela a entraînées?

Q4 : Fusion des centres d'Orléans et Tours !

Dans cette même lettre, Madame la Présidente propose la fusion complète des deux centres. Nous avons cru comprendre à la lecture de votre schéma directeur et des réponses à nos interventions que la Direction Générale d'arrêter le processus de fusion des centres de manière à conserver, voire à renforcer les avantages du maillage serré du territoire national, héritier de l'histoire.

Quand la Direction Générale va t-elle cesser de détricoter ce maillage et quand et comment va t-elle prendre en compte les revendications des collègues directement concernés par ses mesures de restructuration, et de réorganisation?

Q5 : Devenir du Centre de Paris (1/2)

Conformément à l'article 831-13 du code rural, la Direction Générale a sollicité l'avis du Conseil d'Administration sur votre projet de transformer le Centre de Paris de l'INRA en Centre Siège de l'INRA doté d'une Administration Siège.

Notre administrateur CGT élu du personnel s'est prononcé contre votre projet après avoir rappelé que les élus du personnel tiennent à ce que le Centre de Paris continue de regrouper en son sein des services centraux complets et compétents, assurant la gestion et le suivi des carrières des agents , ainsi que la veille juridique et réglementaire, mais également ceux chargés des affaires financières, des questions comptables, des contrats, du partenariat, etc...

Q5 : Devenir du Centre de Paris (2/2)

Les élus du personnel tiennent tout autant à ce que nos collègues relevant de l'Agence comptable, des différentes directions opérationnelles, des missions, des délégations, ainsi que celles et ceux qui assurent les secrétariats de Madame la Présidente Directrice Générale, des deux Directeurs Généraux Délégués, des trois Directions Scientifiques et des chefs de département, aient accès aux mêmes services, et bénéficient des mêmes droits que nos collègues des centres de la Grande Couronne et de Province.

Ils exigent de la Direction Générale que ces collègues aient les moyens en postes de fonctionnaires titulaires, les moyens financiers et des conditions de travail qui leur permettent de remplir leurs missions au bénéfice de l'ensemble de l'institut.

Quelles mesures la Direction Générale va t-elle prendre pour leur assurer ces moyens et conditions ?...

Q6 : Devenir du corps des AI et réforme des corps de catégories B et A de la Fonction Publique

Le prochain Comité Technique Paritaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche va étudier la projet gouvernemental de décret fixant l'échelonnement indiciaire des assistants ingénieurs de recherche et de formation du Ministère de de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (décret 85-1534).

Quand la Direction Générale fera t-elle pression sur le Ministère quant au devenir du corps des AI et de la situation des Laissés pour Compte du décret de 2002 ?

Quels sont les arguments de la Direction Générale auprès du Ministère quand à l'importance pour l'INRA de continuer de disposer d'un corps accueillant en catégorie A des collègues titulaires de diplôme de niveau III ?

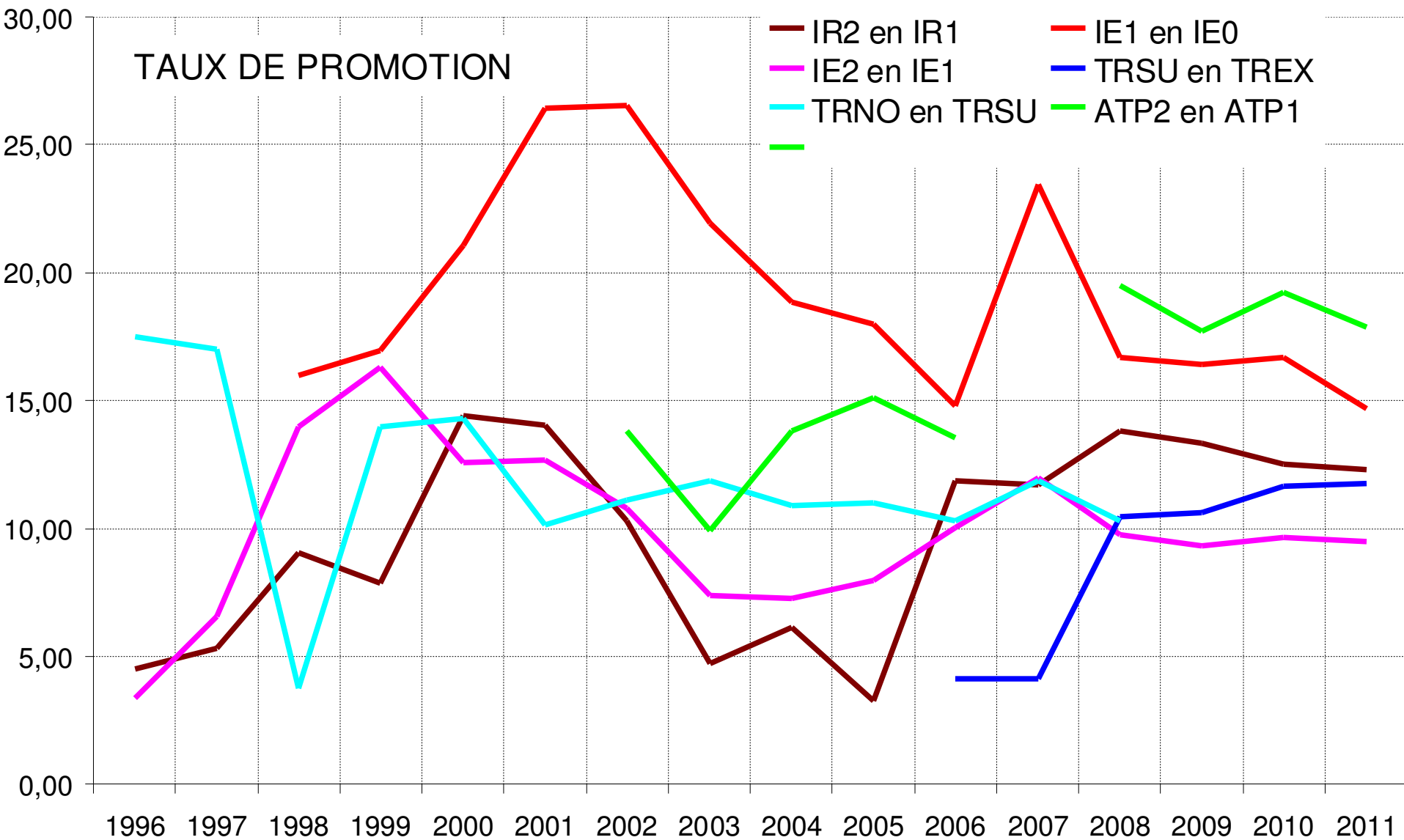
Q7 : Accroissement du taux de promotion pour les avancements de grade au choix

Depuis le décret de 2007, la Direction Générale fixe elle-même les taux de promotion, rapport entre le nombre de postes ouverts à la promotion de grade et le nombre de collègues promouvables

Le graphique ci-après résume la situation des cinq types de promotion ATP2 en ATP1, TRNO en TRSU, TRSU en TRESX, IE2 en IE1, IE1 en IE0 et IR2 en IR1.

Quand la Direction Générale se décidera t-elle à porter ce taux à 20%, puis à 25% et selon quel calendrier ?

Q7 : Accroissement du taux de promotion



Q8 : Enfin !

Nous voici en fin de mandature.

Quels engagements la Direction Générale prend-elle pour assurer sa part dans la défense du statut de fonctionnaires, notre bien commun, face aux offensives gouvernementales de dénigrement du rôle des fonctionnaires ?